

# CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 09 décembre 2009

## COMPTE RENDU SOMMAIRE

### **Plan de mise en accessibilité de la voirie et des espaces publics : avis à donner**

Le conseil municipal approuve à l'unanimité le Plan de mise en Accessibilité de la Voirie et des Espaces Publics établi par la Direction Départementale de l'équipement de la Mayenne. Les travaux correspondants seront réalisés dans le cadre de l'aménagement de la traverse de l'agglomération.

### **Emprunt à contracter dans le cadre de l'aménagement du bourg : banque à retenir**

Cinq banques ont été consultées. Après analyse des offres, le conseil municipal décide de retenir la Caisse Fédérale du Crédit Mutuel à Laval pour la réalisation d'un emprunt de 50 000 €.

### **Recensement de la population 2010 : création de l'emploi d'Agent Recenseur**

Le conseil municipal a décidé de créer un emploi de non titulaire à temps non complet pour le recensement de la population qui aura lieu du 21 janvier au 20 février 2010. Pour information Melle Violaine BÉASSE sera nommée par Monsieur le Maire

### **Adhésion au contrat de groupe de couverture des risques statutaires pour les agents IRCANTEC et CNRACL**

Le conseil municipal prend connaissance du Contrat groupe signé entre la CNP assurances et le centre de gestion de la Mayenne pour les années 2010 à 2014. Il est invité à se prononcer sur l'adhésion à ce contrat. Le conseil municipal donne son accord et autorise Monsieur le Maire à signer le certificat d'adhésion correspondant ainsi que les conventions qui en résulteront.

### **Assainissement collectif : prise en charge des tabourets, participation à revoir**

Du fait que la commune propose à la vente des parcelles viabilisées (lotissement de Jouvence), le conseil municipal décide de ne plus prendre en charge le coût des travaux relatifs aux nouveaux raccordements à l'assainissement collectif, c'est-à-dire les travaux entre le collecteur principal et la limite de propriété, y compris la fourniture et la pose des boîtes de branchement. Un nouveau raccordement peut toujours être autorisé mais il sera à la charge du demandeur.

### **Révision des tarifs de location de salles**

Le conseil municipal décide de les revaloriser de 2 % en moyenne à compter du 01 janvier 2010.

### **Convention avec l'école Saint-Antoine de Ballots**

Le nombre d'enfants de Fontaine scolarisés à l'école Saint-Antoine de Ballots est de 26 pour l'année scolaire 2009/2010. Le conseil municipal décide de reconduire la convention signée en 2008 avec l'école Saint-Antoine de Ballots, soit une participation au financement des dépenses de fonctionnement de 600 € par enfant pour l'année scolaire 2009/2010

### **Vœux**

Ils auront lieu le samedi 09 janvier 2010 à 10h30 à la salle communale de loisirs.

**Le** 15 décembre 2009  
Le Maire,